

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 février 2020

DCM N° 20-02-27-15

Objet : 800 ans de la Cathédrale Saint-Etienne : complément de programmation.

Rapporteur: M. MARTALIE

Le premier temps de communication et de programmation culturelle des 800 ans de la cathédrale s'achèvera en avril 2020. Le lancement de ces festivités, qui a eu lieu durant les mois de novembre et décembre 2019, a rassemblé un large public. Par exemple, une importante fréquentation de visiteurs a amené l'exposition *Le feu sacré de la cathédrale* produite par les Archives Municipales à être prolongée de deux semaines. Le mapping *La lanterne du Bon dieu*, co-produit avec le Département de la Moselle, a rassemblé 305 000 spectateurs sur la Place Jean Paul II, durant les 5 semaines d'exploitation. Il faut également noter que les animations jeune public organisées par le Service Patrimoine à la Porte des Allemands sont complets jusqu'au mois d'avril 2020.

Le deuxième temps appelé " le Temps des Artistes", s'ouvrira sur la Nuit des cathédrales et durera jusqu'en octobre 2020. Au regard de cette période estivale, un grand nombre d'évènements seront programmés dans la cathédrale Saint-Etienne de Metz. Pour rappel, voici quelques temps forts :

- Le Concert Spirituel d'Hervé Niquet le 12 juin 2020;
- Les concerts de Laurent Voulzy le 18, 19 et 20 juin 2020;
- Le parcours vitrail dans le cadre de Constellations 2020 (déambulation autour des plus beaux vitraux de Metz dont ceux de la cathédrale Saint-Etienne);
- Et enfin la reconstitution numérique du Jubé de la cathédrale lors des Journées Européenne du Patrimoine 2020.

Au regard de cette programmation à venir, il est proposé le versement de subventions afin de soutenir cette programmation ambitieuse :

- A l'EPCC Metz en Scènes – Cité musicale-Metz, pour l'organisation des concerts du cycle de musiques sacrées: le Concert Spirituel organisé au sein de la cathédrale le 12

juin 2020 et le concert de chant messin qui sera donné à Saint-Pierre-aux-Nonnains le 22 septembre 2020 : subvention de 20 000 €.

- Afin de permettre au plus grand nombre d'enfants de participer aux ateliers jeune public, 9 dates supplémentaires vont être ajoutées. C'est pourquoi il est proposé le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association MedioArtis.

De plus, le programme des 800 ans de la cathédrale se voit enrichi par quelques nouveaux projets nécessitant un soutien.

- Le projet d'exposition collective "J'ai 800 ans" proposé à la galerie des Jours de Lune du 13 mars au 14 septembre 2020, organisé par l'association l'Etend'Art. Il y sera exposé des œuvres contemporaines, créées par des artistes qui se sont inspirés de la cathédrale. Il est proposé de soutenir cette exposition d'une durée de 6 mois par le biais d'une subvention à hauteur de 2000 € à l'association l'Etend'Art.
- Une nouvelle édition du festival Dream Factory sera organisée par l'association Adrien et les Muses en novembre 2020. A ce titre, un nouveau mapping sera projeté dans la cathédrale, sur une surface plus importante et ayant comme thématique la création du monde. Grâce à un travail important de collaboration avec la NASA, l'artiste souhaite y projeter des images en haute définition de l'espace, prises par les différents satellites transitant dans le cosmos. Ce projet ambitieux, nécessite un soutien important. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 4 000 €.
- Chaque été se tient des concerts d'orgue, organisés par les organistes titulaires de la cathédrale. Cette année, profitant de cette année jubilaire et de la grande visibilité qu'elle apporte, il a été proposé par les organisateurs, un concert d'un organiste reconnu : Lorenzo Ghielmi, qui viendra jouer sur les orgues de la cathédrale. Afin de soutenir cette initiative, il est proposé le versement de 2 000 € auprès de la Maîtrise de la Cathédrale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du 4 juillet 2019 relative aux festivités des 800 ans de la Cathédrale Saint-Etienne de Metz,

VU la délibération du 31 octobre 2019 relative aux 800 ans de la cathédrale, conventions de partenariat et complément de programmation,

VU le projet d'avenant N°5 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens N°2018C037 du 8 février 2018 liant la ville de Metz et l'EPCC Metz en Scènes ci-annexé,

CONSIDERANT le fort succès du premier temps de programmation des festivités des 800 ans de la cathédrale,

CONSIDERANT la diversité de cette nouvelle programmation et les nombreux acteurs mobilisés pour faire vivre cet évènement,

CONSIDERANT l'opportunité de créer des évènements artistiques et culturels au sein même d'un édifice religieux et symbolique pour la Ville de Metz.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant de la convention entre la Cité musicale-Metz et la Ville de Metz.

DE VERSER cinq subventions de projet dans le cadre de cette opération pour un montant cumulé 29 000 € sur le budget de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2020.

- EPCC Metz en Scènes	20 000 €
- Association MedioArtis	1 000 €
- Association L'Etend'Art	2 000 €
- Association Adrien et les Muses	4 000 €
- La Maîtrise de la Cathédrale	2 000 €

DE SOLLICITER les portages croisés, les contributions, les mécénats, les apports en production, nature et compétence ainsi que les subventions et co-financements auxquels la Ville peut prétendre pour la réalisation des opérations liées.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout autre document et pièce connexe à cette affaire.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Conseiller Délégué,

Stéphane MARTALIE

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



AVENANT N°5 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°2018C037 DU 8 FÉVRIER 2018

Entre :

La Ville de Metz, représentée par Monsieur Dominique GROS, Maire de la Ville de Metz, agissant en vertu de délibérations du Conseil Municipal prise en date du 27 février 2020, et dénommée ci-après, "la Ville de Metz",

Et

Le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz, anciennement dénommé Orchestre national de Lorraine, représenté par Monsieur Hacène LEKADIR, Président, agissant au nom et pour le compte du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 15 juin 2018, et dénommée ci-après, "l'Orchestre national de Metz" ou "l'ONM",

Et

L'Établissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes, représenté par Madame Florence ALIBERT, Directrice générale, agissant au nom et pour le compte de l'EPCC Metz en Scènes, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 26 septembre 2017, et dénommée ci-après, "Metz en Scènes" ou "l'EPCC",

PRÉAMBULE

Par délibération n°18-01-25-1 en date du 25 janvier 2018, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 8 février 2018 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz, composée de l'Orchestre national de Metz et de Metz en Scènes. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer financièrement au fonctionnement et à l'investissement de la Cité musicale-Metz pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2020.

Par délibérations en date du 27 février 2020, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé d'attribuer à la Cité musicale-Metz (Metz en Scènes) des subventions d'aide au projet à titre exceptionnel pour un montant de 40 000 euros partagé à part égal entre :

- Le projet des 800 ans de la Cathédrale Saint-Étienne de Metz, afin de contribuer aux frais liés aux concerts prévus le 12 juin et du 22 septembre 2020 (soit 20 000 €),
- Le projet FANTASTIC, programme d'échanges et de co-production musicale avec la ville de Bogota en Colombie, dans le cadre du réseau des Villes créatives de l'UNESCO (soit 20 000 €).

Le présent avenant a ainsi pour objet de préciser le montant de la subvention versée par la Ville de Metz à ce titre.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT : ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Dans l'article 3.2 de la convention n°2018C037, complétée par ses avenants, le paragraphe suivant est ajouté à la fin du paragraphe 3 comme suit :

"Pour l'année 2020, en sus du montant de 4 766 236 euros versé en 2020 à Metz en Scènes au titre de son fonctionnement et son programme d'activités artistiques et éducatives par délibération du Conseil Municipal n:°19-12-19-10 en date du 19 décembre 2019, vient s'ajouter de nouvelles subventions exceptionnelles d'aide au projet à hauteur de 20 000 euros chacune, pour l'une dans le cadre des 800 ans de la Cathédrale Saint-Étienne de Metz. Pour l'autre dans le cadre du projet FANTASTIC, programme d'échange dans le cadre du réseau des Villes créatives UNESCO.

Ceci porte la subvention municipale pour l'exercice 2020 à un montant global cumulé de 4 806 236 euros.

ARTICLE 2

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en quatre exemplaires originaux, le

Pour la Ville de Metz,
Le Maire :

Dominique GROS

Pour le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz,
Le Président :

Hacène LEKADIR

Pour l'Établissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes,
La Directrice générale :

Florence ALIBERT